



ARRETÉ N° 2024/106

Permission de voirie rue de Maule
Inauguration de la Halle du marché
78870 BAILLY

Le Maire de la commune de BAILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-24 à L2122-28, L2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6.1 ;

VU le Code de la Route, et notamment les articles L325-1 à L325-3, L362-1, R411-24 et R417-10 ;

VU le Code pénal et notamment son article R610-5 ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure article L.511-1 ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'arrêté interministériel du 22 mai 1989 relatif à la signalisation routière ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement rue de Maule, du n°32 jusqu'au croisement avec l'allée du Bon Repos, du vendredi 4 octobre, 19h00, au samedi 5 octobre, 15h00, dans le cadre de l'inauguration de la Halle du marché, place Godella, qui aura lieu le 5 octobre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit rue de Maule, le long de la place Godella, du n°32 jusqu'au croisement avec l'allée du Bon Repos, du 04/10/2024, à partir de 19h00, au 05/10/2024, jusqu'à 15h00.

Par dérogation, les véhicules des organisateurs, ainsi que tous les participants à la manifestation seront seuls autorisés à stationner.

ARTICLE 2 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et les contrevenants poursuivis conformément à la loi. Les véhicules en stationnement illicites seront considérés comme gênants et leur enlèvement pourra être demandé.

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisation seront mis en place par les services techniques de la ville de Bailly au minimum 8 jours avant la date de l'événement.

ARTICLE 4 : Monsieur le Lieutenant de la Gendarmerie de Noisy le Roi, la Police Municipale de Bailly, et Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Bailly sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliations sont adressées à :

- Versailles Grand Parc deplacements@agglovgp.fr et plaine@agglovgp.fr
- M. le Lieutenant de la Gendarmerie de Noisy-le-Roi bta.noisy-le-roi@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- La Police municipale de Bailly police@mairie-bailly.fr
- Monsieur le Directeur des Services Techniques sebastien.mesnard@mairie-bailly.fr

Fait à Bailly, le 25/09/2024

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire délégué aux Mobilités,
à la Voirie et aux Travaux,

Denis PETITMENGIN

